



**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
25 FEVRIER 2012
A HUISSEAU SUR MAUVES 45**

CONVOCAATION

Madame la Présidente, Monsieur le Président.

Conformément à l'article 10 des statuts de la Ligue du Centre, la présente vaut convocation à l'Assemblée Générale qui se tiendra le :

SAMEDI 25 FEVRIER à 14 H 30
SALLE DES FETES de HUISSEAU SUR MAUVES (45).

ORDRE DU JOUR

- Constitution de l'Assemblée Générale
- Assemblée générale extraordinaire pour modification des statuts.
- Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2011 à Huisseau sur Mauves.
- Rapport moral du Président.
- Election du Comité Directeur.
- Election du Président de la Ligue.
- Election du Représentant de la Ligue aux Assemblées Générales de la FFM et de son suppléant.
- Questions diverses

L'Assemblée Générale est chargée d'élire :

- Les membres du Comité Directeur ;
- Le Président de la Ligue, ce dernier étant proposé par le Comité Directeur nouvellement élu ;
- Le représentant de la Ligue chargé avec le Président de la représenter au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération.

Le Comité Directeur est chargé d'élire :

- Le bureau qui comprend :
 - Le Président
 - Le premier vice- Président, proposé par le Président
 - Un vice - Président
 - Un secrétaire général et un adjoint
 - Un trésorier et un adjoint
- Les membres des commissions ;
- Les membres des comités.
- Les membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage.

Sont électeurs voir Statuts,

Article 5.1

L'Assemblée Générale se compose :

Des représentants des associations affiliées à la Fédération, ayant leur siège social dans le ressort territorial de la Ligue.

Le représentant des associations est :

- Soit le Président des associations susvisées ; le Président doit être licencié chaque saison de son mandat, sous peine de perdre son pouvoir votatif et la faculté pour son club de délivrer des licences.
- Soit une personne licenciée pour la saison en cours dans cette association, titulaire d'un mandat spécial écrit et visé par le Président.

Des membres du Comité Directeur sans pouvoir votatif

Les membres donateurs et les membres bienfaiteurs tels que prévus à l'article 2.2 des présents statuts sans pouvoir votatif

Article 5.2

A la date de la réunion de l'Assemblée Générale, le représentant des associations affiliées et à jour de leurs cotisations pour la saison en cours, devra être :

- Licencié à la Fédération Française de motocyclisme depuis plus de six mois et pour la saison en cours.
- Agé de plus de dix huit ans,
- En possession de ses droits civiques et politiques.

Les représentants des associations affiliées devront également avoir acquitté leurs cotisations.

Article 5.3

Le nombre de voix dont disposent les représentants des associations affiliées est calculé de la façon suivante :

- Une voix par tranche ou fraction de 25 licenciés, à l'année au 31/12/2011 avec obligation pour le groupement d'être affilié à la Ligue et à jour de ses cotisations et au Président d'être licencié à la FFM pour la saison en cours

Une personne possédant plusieurs licences n'est comptabilisée qu'une seule fois.

Pour les clubs sportifs, le nombre maximum de voix est de 20, pour les clubs de tourisme le nombre maximum de voix est de 5

Sont éligibles à un poste au sein de la Ligue Motocycliste Régionale du Centre, les candidats dont les conditions à remplir sont les suivantes :

- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Etre membre actif depuis plus de 6 mois d'un groupement sportif ou d'un club de tourisme affilié à la Fédération ayant son siège dans le ressort territorial de la Ligue Motocycliste Régionale du Centre.
- Avoir acquitté ses cotisations échues.
- Etre titulaire au jour de l'élection, d'une licence fédérale à l'année.
- Jouir de ses droits civiques et politiques.

Le Comité Directeur comporte 19 membres y compris un poste réservé à un médecin licencié

Les actes de candidatures au Comité Directeur doivent être adressées au secrétariat de la Ligue sous pli recommandé avec avis de réception (pas de fax et pas de candidature commune) au moins **quinze jours** avant la date de l'élection, soit au plus tard le **08 Février 2012**, le cachet de la Poste faisant foi.

Les candidatures au Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage doivent être adressées au secrétariat de la Ligue au moins **trente jours** avant la date des élections au plus tard le **23 janvier 2012**, par pli recommandé avec demande de réception, et **accompagnées du bulletin de casier judiciaire n° 3**

Les commissions sont ainsi composées :

- Commission de Motocross : 12 membres dont le Président, membre du Comité Directeur.*
- Commission de Trial : 6 membres dont le Président, membre du Comité Directeur.*
- Commission d'Enduro : 6 membres dont le Président, membre du Comité Directeur.*
- Les instances disciplinaires 5 membres

Chaque commission doit réserver un poste pour un pilote en activité

Les Comités

- Comité de la Pratique Educative 8 membres
- Comité des commissaires 8 membres.
- Comité des Vérificateurs aux comptes 3 membres
- Comité de chronométrage 4 membres.
- Comité Technique 6 membres
- Comité de Formation 6 membres

Les candidatures aux commissions et comités doivent être présentées, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un club affilié à la Fédération et ayant son siège social dans le ressort de la Ligue Motocycliste Régionale du Centre. Les candidats doivent être licenciés, et titulaires d'une licence de pilote ou d'officiel avec la qualification requise dans la discipline considérée. **Les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule commission, à l'exception des comités et des instances disciplinaires.**

Les candidatures pour les Commissions spécialisées devront être adressées **quinze jours** avant la date fixée pour l'élection soit au plus tard le Mercredi **08 Février 2012** le cachet de la Poste faisant foi, par pli recommandé avis de réception et pour les comités par courrier ordinaire au plus tard le mercredi **08 Février 2012** le cachet de la poste faisant foi. Tous ces courriers seront adressés au **secrétariat de la Ligue, 5 rue de la Gabellière 45380 La Chapelle Saint Mesmin.**

Fait à La Chapelle Saint Mesmin le 20 décembre 2011

Pour le Comité Directeur
Le Président de la Ligue Motocycliste Régionale du Centre

Alain BELLANGER